

YONNE

ARRONDISSEMENT  
D'AUXERRE

République Française  
**COMMUNE DE TOUCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**Nombre de membres  
en exercice:** 23

**Présents :** 12

**Votants:** 16

**Séance du 22 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Mr Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

**Sont présents :** Michel KOTOVTCHIKHINE, Chantal RAVERDEAU, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Dominique ARNOULT, Alain MEUNIER, Camille DINGS, Vanessa PIVAIN, Cédric GAUFFRENET,

**Représenté(s) :** Gérard PIESYK par Jean-Michel DUBOIS, Sonia CARREAU par Cédric GAUFFRENET ; Alain THURET par Chantal RAVERDEAU ; Catherine RAVIER-LETENDART par Michel KOTOVTCHIKHINE

**Absent(s)/Excusé(s) :** Catherine BARBIER, Céline FUMEY, Robert GERMAIN, Patrice VICART, Christine PICARD, Christian LAZZAROTTO, Roberte GRIECO,

**Secrétaire de séance :** Vanessa PIVAIN

**Objet de la délibération :**

**RH- Création d'un  
emploi permanent  
d'Attaché principal  
pour le poste de  
Directeur Général  
des Services**

**N° DE\_2026\_02**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L 313-1, R. 331-7, R.332-1 à R.332-8, R.332-10 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Compte tenu de l'ouverture uniquement aux fonctionnaires du poste d'Attaché Territorial, créé par délibération n°2022\_52B du 29 juin 2022, il convient de créer un emploi permanent qui pourra être pourvu, le cas échéant, par un agent contractuel.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'Attaché Territorial à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services à compter du 1er mars 2026.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, au grade d'Attaché territorial, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

Le motif invoqué : poste vacant suite à une radiation des cadres.

Le niveau de recrutement : expérience significative à un poste similaire.

Le niveau de rémunération de l'emploi créé : Attaché territorial de catégorie A.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'adopter la proposition de création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat le cas échéant.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le **26.01.2026**  
et de la publication ou  
de la notification du **26.01.2026**



Préfecture de l'Yonne-service du courrier

**26 JAN. 2026**

**ARRIVÉE**

Fait et délibéré pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Michel KOTOVTCHIKHINE

